

L'eau un besoin vital

une meilleure gestion et plus de réservoirs une nécessité pour les agriculteurs



L'eau un besoin vital

Rassemblement des irrigants de l'Arros et de l'Esteous le 11 Aout devant le lac de l'Arret Darré

120 irrigants des rivières Arros et Esteous dépités, se sont réunis devant le lac de l'Arret Darré vide afin de signer un courrier qui sera envoyé aux trois députés du Gers et des Hautes Pyrénées concernés géographiquement par ces cours d'eau.

Les agriculteurs ont souhaité manifester leur mécontentement à travers cette action pacifique, autour d'un verre à la très agréable guinguette du lac.

Mais où est passée l'eau ?

La question surprend, mais elle suscite une analyse que Mr Roland Dubertrand, alors conseiller général a expliqué :

A la création du lac en 1996 un quota d'eau de 1900 m³ sur 8000 hectares a été attribué aux irrigants demandeurs. L'autre partie du lac étant réservé pour les stations d'eau potable et pour garantir un débit d'eau mesuré à Izotges (Gers) de 1m³ seconde, déjà critiqué à l'époque, afin de laisser de l'eau vers l'Adour... C'est là que le mécanisme se dérègle, et que le dysfonctionnement apparaît au grand jour en cette période de sécheresse extrême appelée à se renouveler de plus en plus régulièrement. Ce seuil s'il été abaissé à 0,7 m³ seconde, libèrerai 2,3 millions de m³ sur les 9,5 que compte le lac. Rajoutons y des besoins en eau potable qui augmentent, une activité touristique grandissante et des besoins professionnels croissants ; les sacrifiés de l'opération sont les agriculteurs qui comble de l'injustice payent le lac. Il y a 15 jours les prélèvements pour l'irrigation ont été divisés par 2, mais pas le débit d'Izotges alimentant l'Adour... Mr Paul Gaillat a rappelé qu'en 2003 dernière sécheresse historique, cette contribution avait été réduite de moitié sauvant ainsi la saison pour les irrigants. C'est donc bien l'Adour qui assèche le lac, mettant en graves difficultés de nombreux exploitants.

Les irrigants floués dans leur droit

Résultat, le lac est vide et les irrigants de l'Arros et de l'Esteous qui n'ont utilisé que la moitié de leur volumes attribués dénoncent cette injustice. Rajoutons y de nombreuses interrogations autour des dérogations accordés ce même jour sur l'Adour à certaines productions estimées prioritaires sur les autres, dérogations imminentes pour nos deux cours d'eau en question. A ce propos les producteurs de cultures légumières maïs doux et haricots verts ont obtenu le droit par arrêté préfectoral de continuer l'irrigation et pas les éleveurs pour les cultures destinées à l'alimentation des animaux, dont plusieurs ici présents songent à abattre des bovins faute de nourriture. Ils se sentent tout simplement délaissés.

Pourquoi maltraiter ainsi ceux qui nous nourrissent ?

Lionel Dupont arboriculteur à Clarac, s'est également exprimé en ces mots : « Seuls on ne pourra rien faire, on doit être solidaires, ne pas faire de différence entre éleveurs, maraîchers, maïsiculteurs, on vit tous de la terre. Nous ne devons pas être en opposition avec les autres usagers de l'eau pour le débit des rivières, pour l'eau potable, pour l'agroalimentaire, au contraire on doit tous se réunir. »

Ces vallées inondées l'hiver ne sont pas propices aux cultures de céréales d'automne.

Seules les cultures d'été ou des prairies y sont adaptées. Les crises permanentes de l'élevage ont eu raisons des prairies, remplacées par du maïs, de plus en plus par du soja et un peu de tournesol.

Afin de satisfaire les besoins de toute la société qui augmentent chaque année « il manque 15 millions de m³ » déplore Mr Dubertrand. Soit l'équivalent d'un lac. Sachant qu'à court terme pour 2023, le lac du Louet entrera en travaux (comme tous les autres inévitablement au fil des années) et la part de son volume alloué à l'Adour devra certainement être compensée par d'autres lacs...

Faire face aux besoins grandissants

Pour conclure le collectif en appelle aux élus, afin qu'un projet de territoire de gestion de l'eau avec un projet de retenue soit rapidement élaboré.



Arret Darré 6 (002).jpg



Arret Darré 3 (002).jpg



Arret Darré 5 (002).jpg



Arret Darré 7 (002).jpg